

COMMUNE DE MACHEREN

COMpte-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 FEVRIER 2013

➤ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012 – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée a approuvé le compte administratif établi par Monsieur le Maire et le compte de gestion, établi par Madame la Trésorière Principale, pour l'exercice 2012. Les résultats s'établissent comme suit :

- en investissement : le montant des dépenses s'élève à 1 418 352.20 € et les recettes (y compris l'excédent reporté de 2011) à 1 823 506.67 €, soit un excédent de clôture de 405 154.47 €
- en fonctionnement : le montant des dépenses s'élève à 1 440 586.31 € et les recettes (y compris l'excédent reporté de 2011) à 2 484 235.79 €, soit un excédent de clôture de 1 043 649.48 €.

Statuant sur ce dernier, il a été décidé de l'affecter comme suit : 730 890.01 € au financement de la section d'investissement et 312 759.47 € à l'excédent reporté (budget 2013).

➤ AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE DE PETIT-EBERSVILLER.

Préalablement au démarrage des travaux de démolition et de construction d'une salle multi activité au Centre Village de Petit-Ebersviller, une consultation a été menée en vue de procéder à la désignation de prestataires en charge des missions d'étude géotechnique, de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité.

L'assemblée a retenu les offres suivantes :

- pour la mission d'étude géotechnique, l'entreprise TERRAFOR pour un montant H.T. de 1 570 €
- pour la mission de contrôle technique, le bureau VERITAS pour un montant H.T. de 3 438 €
- pour la mission de coordination SPS, le bureau VERITAS pour un montant H.T. de 2 970 €

➤ REHABILITATION DE LA MAISON D'OEUVRES

De même que pour le dossier ci-dessus, l'assemblée a décidé, concernant le chantier de réhabilitation de la Maison d'œuvre, de retenir les offres suivantes

- pour la mission d'étude géotechnique, l'entreprise TERRAFOR pour un montant H.T. de 1 554 €
- pour la mission de contrôle technique, le bureau VERITAS pour un montant H.T. de 2 610 €
- pour la mission de coordination SPS, le bureau VERITAS pour un montant H.T. de 2 673 €
- pour la mission d'étude thermique, l'entreprise ECONORM pour un montant H.T. de 3 520 €

➤ CONSTRUCTION D'UN GIRATOIRE AU CROISEMENT DE LA RD 656 / RD 20 - CONVENTION

L'assemblée a pris connaissance du dossier d'aménagement transmis par le Conseil Général de la Moselle concernant les travaux de construction d'un giratoire au croisement de la RD 656 / RD 20.

S'agissant du domaine public départemental, le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de signer le projet de convention à intervenir entre le Département de la Moselle et la Commune ayant pour objet de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure de cet ouvrage.

➤ **TRAVAUX DE VIABILISATION DE LA RUE DES JARDINS**

Une consultation en vue de la passation d'un marché en procédure adaptée pour les travaux d'aménagement d'un carrefour rue du Lavoir / rue des Jardins et la viabilisation de la rue des Jardins a été réalisée. La commission s'est réunie les 31 janvier 2013, et a proposé d'attribuer, en fonction des critères fixés dans le règlement de consultation, le marché au Groupement TP STEINER / SMTPF pour un montant de 179 431.30 € auquel s'ajoute les options retenues pour un montant de 9 073 € et 8 844.20 € soit un total de 197 348.50 € H.T.

Le conseil municipal a autorisé la signature du marché correspondant et a également autorisé la signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre qui fixe le forfait définitif de rémunération à en fonction du coût prévisionnel des travaux.

➤ **SURVEILLANCE MICROBIOLOGIQUE DE LA CONTAMINATION DES RESEAUX D'EAU CHAUDE SANITAIRE**

Un arrêté du 1^{er} février 2010 instaure une obligation de mettre en œuvre une surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Ainsi, il convient d'effectuer des prélèvements sur les bâtiments communaux concernés par cette réglementation soit sur 12 points répartis comme suit : 5 au complexe sportif, 2 à l'école maternelle, 2 au Centre Technique et 3 au foyer de la Cité.

L'assemblée a décidé de souscrire un contrat annuel avec le Laboratoire PAX de Metz, accrédité à cet effet, dont le tarif pour les exercices 2012 / 2013 s'élève à 51.85 € HT par prélèvement. Ce contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction et peut être dénoncé chaque année 3 mois avant la date d'échéance.

➤ **INSTALLATION D'UN PREAU A L'ECOLE MATERNELLE "Les Petites Mains" – DEMANDE DE SUBVENTION**

L'assemblée a décidé de procéder à l'installation d'un préau dans la cour de l'école maternelle "Les Petites Mains". Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 25 084 € H.T. pour lesquels il a été décidé de solliciter une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales.

➤ **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – DEMANDE DE REPORT**

Considérant les observations émises, à l'issue des conseils d'école qui se sont réunis le 14 février à l'école maternelle et le 19 février à l'école élémentaire, par les enseignants et les représentants des associations de parents d'élèves tendant à demander le report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires *et après avoir entendu un exposé complet des enjeux de la réforme telle que prévue par le décret du 24 janvier 2013*, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et notamment l'organisation de l'accueil des écoliers dans les écoles communales.

Un courrier repris dans le bulletin municipal informera les parents des élèves du primaire ainsi que l'ensemble de la population.

La période de report sera mise à profit pour créer un groupe de réflexion sur les activités périscolaires induites par la réforme.

Cette même réflexion pourrait s'élargir à tout le territoire de la Communauté de Communes avec pourquoi pas un recensement des compétences associatives et de tous ordres qui pourraient être mobilisées au profit du plus grand nombre, permettant ainsi, une offre diversifiée, au contenu enrichi, au service de tout le territoire.

MACHEREN, le 6 mars 2013
Le Maire



B. TRINKWELL